



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
CANTON D'AUTERIVE

COMMUNE DE CAUJAC

## **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 avril 2022**

**Étaient présents** : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Dominique LEVRAT, Marie-Hélène GAULTIER, Pascale RIBES, Benjamin HERVÉ, Nathalie ROUQUET, Bruno RENVOISÉ, Laurence DASI, Céline VANNIER, Laurent PAIRASTRE, Guibert MONGIS.

**Absents** : Marc MIRANI, Stéphane LABIT.

Monsieur Guibert MONGIS a été nommé secrétaire de séance.

### **Ordre du jour** :

- I. Validation du compte-rendu du 21 février 2022
- II. Vote du compte de gestion 2021
- III. Vote du compte administratif 2021
- IV. Vote de l'affectation de résultat 2021
- V. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022
- VI. Vote du budget primitif 2022
- VII. Devis pour reliure des registres état-civil et délibérations
- VIII. Forfait scolaire communal et convention - Calendreta de Cintegabelle
- IX. Contribution de l'enseignement catholique
- X. Demande de participation pour la grêle - ADLFA31
- XI. Appel à projet – équipement sportif - PETR
- XII. Retour déploiement collecte TEOMI - CCBA
- XIII. Recensement des besoins d'apprentis - CNFPT
- XIV. Informations diverses :
  - Procès-verbal de l'assemblée générale de la bibliothèque
  - Modification fonctionnement prêt matériels de fêtes - CCBA

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

La séance débute à 20h40

#### **I. Validation du compte-rendu du 21 février 2022**

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, de valider le compte-rendu du 21 février 2022.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu du 21 février 2022.

## II. Vote du compte de gestion 2021

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion dressé par la trésorière est accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'UNANIMITÉ**.

## III. Vote du compte administratif 2021

Madame le Maire indique que le Conseil Municipal doit examiner et approuver le Compte Administratif 2021 afférent au budget principal. Après présentation des données financières en rapport avec la clôture de l'exercice 2021, pour le budget principal de l'établissement, l'approbation du Compte Administratif devant être réalisée en son absence, Madame le Maire se retire et l'assemblée est présidée par Monsieur Patrick BRIOL 1<sup>er</sup> adjoint.

Le 1<sup>er</sup> adjoint propose d'arrêter le Compte Administratif afférent au Budget Principal, pour l'exercice 2021, comme suit :

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	456 735,13	G	634 638,08
	Section d'investissement	B	495 828,80	H	89 460,64
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	508 010,58 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	190 042,76 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	952 563,93	= G+H+I+J	1 422 152,06
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	84 320,00	L	182 313,31
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	84 320,00	= K+L	182 313,31
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	456 735,13	= G+I+K	1 142 648,66
	Section d'investissement	= B+D+F	580 148,80	= H+J+L	461 816,71
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 036 883,93	= G+H+I+J+K+L	1 604 465,37

Les membres du Conseil municipal **APPROUVE** le Compte administratif 2021 du budget communal et **DONNE** délégation à Madame le Maire pour signer le Compte Administratif 2021.

#### IV. Vote de l'affectation de résultat 2021

Après avoir entendu le compte administratif 2021 ; Considérant que ledit compte est exact et conforme au compte de gestion dressé par la trésorière ; il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice. Il convient de rappeler que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 177 902,95 €
- un excédent reporté de : 508 010,58 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 685 913,53 €**

- un solde d'exécution d'investissement de : -216 325,40€
- **Soit un reste à réaliser d'investissement de :**

**97 993,31 €**

Madame le Maire et le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'UNANIMITÉ et DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Besoin de financement F	=D+E	-118 332.09 €
AFFECTATION = C	=G+H	685 913.53 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		118 332.09 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		567 581.44 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

#### V. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Elle précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2022 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

~~\*- maintenir en 2022 comme suit les taux au niveau de ceux de 2021~~

\*- d'augmenter comme suit les taux en 2022

~~\*- de diminuer comme suit les taux en 2022~~

TAXES	Taux 2021 (rappel)	Taux 2022
Taxe Foncière sur les propriétés bâties		40,10
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties		107,67

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de voter pour 2022 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 40,10
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 107,67

## **VI. Vote du budget primitif 2022**

Sur proposition du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

ENTENDU l'exposé de Madame FREYCHE Emilie, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

ADOpte le budget primitif 2022 de la commune, par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	1 140 281,44 €	1 140 281,44 €
<b>Investissement</b>	809 291,80 €	809 291,80 €

## **VII. Devis pour reliure des registres état-civil et délibérations**

Madame le maire informe les membres du conseil que les registres de délibérations et d'état civil doivent être reliés. Plusieurs devis ont été demandés, ils ont présenté à l'assemblée ;

- SEDI EQUIPEMENT – 1050,48 euros
- L'atelier du Patrimoine – 512,25 euros uniquement pour les registres de l'état civil
- H.S.C – 886,20 euros
- La reliure du Limousin – 688,39 euros

Après échanges, les membres du conseil municipal retiennent, à l'unanimité, le devis de la reliure du Limousin.

### **VIII. Forfait scolaire communal et convention - Calendreta de Cintegabelle**

Madame le maire, explique que la Calendreta de Cintegabelle a écrit afin de demander une subvention. Après avoir fait des recherches la mairie est tenue de verser une contribution au titre du patrimoine culturel.

Le versement de cette subvention de 636,78 euros est approuvé à l'unanimité.

### **IX. Contribution de l'enseignement catholique**

Madame le maire fait lecture d'un courrier reçu de la part de l'enseignement Catholique. Il sollicite une subvention pour leur fonctionnement.

Après discussion, les membres du conseil municipal refusent, à l'unanimité, de verser cette subvention.

### **X. Demande de participation pour la grêle - ADLFA31**

Le sujet est reporté au prochain conseil municipal.

### **XI. Appel à projet – équipement sportif – PETR**

Madame le maire présente l'appel à projet du PETR du Pays Sud Toulousain pour des souhaits d'acquisition d'équipements sportifs.

Après discussion, la commune ne souhaite pas donner suite pour le moment.

### **XII. Retour déploiement collecte TEOMI – CCBA**

Madame le maire indique qu'elle souhaite faire installer des containers de récupération du verre et du plastique près de la salle des fêtes de façon à optimiser la gestion des déchets lors de son utilisation par les administrés au moment des locations.

Les containers installés au cimetière ont été déplacés pour être le moins gênants possibles lors des obsèques.

Enfin, concernant la gestion du déploiement de la TEOMI, c'est l'intercommunalité qui gère. Mr et Mme PUJOL, suite à leur courrier de plainte, ont été reçu par Mr BAURENS, Président de la communauté de communes.

### **XIII. Recensement des besoins d'apprentis – CNFPT**

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que le CNFPT propose le recrutement d'apprenti. Elle propose d'y réfléchir au moment du départ en retraite de Mr LASSALLE.  
L'ensemble des élus est d'accord.

#### **XIV. Informations diverses :**

##### **+ Procès-verbal de l'assemblée générale de la bibliothèque**

Madame le maire informe que la mairie a reçu le procès-verbal de l'assemblée générale de la bibliothèque et le fait passer pour lecture.

##### **+ Bilan épicerie**

Madame le maire informe que l'épicerie de la commune a transmis son premier bilan, qui est plutôt satisfaisant. Elle remercie les associations qui ont joué le jeu de le faire travailler lors des manifestations.

##### **+ Modification fonctionnement prêt matériels de fêtes – CCBA**

Madame le maire informe que la CCBA a modifié son règlement relatif au prêt de matériels de fêtes, dorénavant uniquement aux associations. Tout emprunt doit passer par les mairies.

##### **+ SDEHG**

Madame demande l'avis des membres du conseil pour acquérir une horloge astronomique. Cela coûte 338 euros. Elle sera réglée en une seule fois ou par le biais d'un emprunt sur 12 ans.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité pour un paiement en une seule fois.

##### **+ Invitation Madame TEMPESTA**

Madame le maire informe que la mairie a reçu une invitation de la part de Madame TEMPESTA. Personne n'est disponible pour y répondre et s'y rendre.

##### **+ Rénovation de la mairie**

Madame le maire présente deux devis reçus pour la climatisation – 13000 € et pour l'électricité - 3000 €

##### **+ Mai à vélo**

Madame le maire informe que la journée aura de nouveau lieu cette année, avec plusieurs parcours de vélo, restauration sur place et une boisson offerte aux participants par la commune. Le safari photo sera également réédité.

Fin de séance à 23h35